

La mission du conseiller ADR au sein de la problématique amiante

Soumis par Administrator

10-10-2011

Dernière mise à jour : 03-11-2014

Les réglementations dans le domaine de l'amiante ne cessent d'évoluer. Au niveau de l'ADR, la désignation d'un conseiller sécurité est devenue obligatoire si on veut exercer une activité de désamiantage. Outre la mission de conseil liée à la réglementation ADR, les conseillers sécurité TMD peuvent aussi aider dans l'application des prescriptions du code de l'environnement. En savoir plus.

www.adrac.fr